



ARRETE MUNICIPAL N°83-2020

Commune d'AUBIGNOSC
04200
www.aubignosc04.fr
accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr
04 92 62 41 94

OBJET : MODIFICATION DU TRACÉ de la « ROUTE NAPOLEON A CHEVAL », VARIANTE EQUESTRE DU GR®406 – lieu dit ravin des Côtes Chaudes – maintien de l'INTERDICTION TOTALE DE FRANCHIR L'AQUEDUC

----Le maire de la commune d'AUBIGNOSC,

--- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

--- Vu l'itinéraire de la « Route Napoléon à cheval », variante équestre du GR®406, créé à l'occasion du Bicentenaire 1815-2015 sur la commune d'Aubignosc

--- Vu l'arrêté n°43/2015 du 08 décembre 2015 portant réglementation de franchissement du vieil aqueduc

--- Vu l'arrêté n°04/2016 du 10 février 2016 portant interdiction provisoire de franchissement du vieil aqueduc

--- Considérant la modification du tracé de ladite « route Napoléon à cheval » contournant désormais l'aqueduc,

---- Considérant que malgré sa réfection, le vieil aqueduc n'est pas destiné à supporter des piétons, cyclistes, cavaliers, etc... il y a lieu de continuer à assurer la sécurité des personnes :

ARRETE :

Art. 1er. – Le franchissement du vieil aqueduc, au lieu dit « les Côtes chaudes », à proximité de la « route Napoléon à cheval », variante équestre du GR®406 **EST TOTALEMENT ET EXPRESSÉMENT INTERDIT**.

Art. 2. – Une signalisation sera mise en place afin d'informer les promeneurs de la dangerosité du passage. Les promeneurs (piétons, cyclistes, cavaliers etc...) devront s'y conformer et seront déclarés responsables dans le cas où un accident venait à se produire par la suite de la non observation de cette interdiction.

Art. 4. – Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Les Mées/Château-Arnoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée en mairie, publiée sur le site Internet et transmise à :

- La brigade de gendarmerie de Château-Arnoux/Les Mées
- La communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance
- Le Président de l'ASA du Canal de Château-Arnoux
- Affichée sur site.

Fait à AUBIGNOSC, le 02 septembre 2020

Le Maire

René AVINENS

